

COMPTE RENDU

Présents

BEAUMONT Pascal / BERGINIAT Marion / BOISSEAU DECHOUART Claude / CHEVALIER Fabien / DELFOSSE Patrick / DEMEN Jacques / DESCAZEUX Francis / DUTOYA Philippe / HIRIGOYEN Jean / LESPINASSE Xavier / MASSON PELEGRY Virginie / PASSICOS André / PRUET Marcel / TAUZIN Arnaud

Document joint

- Support de présentation CE 22 janvier 2018

17h-18h : La réunion est précédée de la visite de la cave du Tursan par *JL. Lafargue*, producteur, que nous remercions pour cette visite.

Francis Descazeaux président de la Cave du Tursan remercie l'OT de venir en ses lieux et accueille l'ensemble des membres du CE. Il rappelle qu'il préside une petite coopérative (groupement de 90 producteurs de Tursan né en 2000 de la fusion de la coopérative de Geaune et de celle de Mugron). Le vin est un marqueur fort du territoire et la cave est un des acteurs qui peut participer à l'activité touristique de ce terroir. La cave a ces dernières années effectuées d'importants investissements, notamment dans le cadre du développement durable pour tendre au bio (à l'essai actuellement car nécessite 3 ans de conversion pour un vigneron).

P.Beaumont rappelle que l'été, depuis 3ans, le BIT de Geaune « déménage » à la cave pour être au plus près des touristes et des consommateurs. Il remercie Mr *Descazeaux* pour son accueil.

1. Avancées depuis dernier CE (octobre 2017)

PROFESSIONNALISATION: le classement en Catégorie II de l'OT vient d'être obtenu.

La prochaine étape est l'audit de démarche qualité, à passer en juin 2018.

V.Masson explique que ce classement est un gage de qualité pour nos touristes, une manière de nous positionner dans le paysage landais en comparaison avec d'autres OT et qu'il est obligatoire notamment au département pour obtenir certains financements.

La catégorie II est le niveau médian de la professionnalisation. En Landes Chalosse, les 2 autres OT sont en catégorie III. En Landes Intérieures, l'OT de Mont de Marsan est en catégorie I.

A.Tauzin demande ce qui manque pour passer en catégorie I ? Nous remplissons déjà quelques-uns des critères équivalents à la catégorie I (ex : le nombre de jours d'ouverture). Mais nous ne remplissons pas, par exemple, la capacité minimale en termes d'hébergements.

COMMERCIAL: le catalogue « Groupes » est terminé, et a été envoyé en fin d'année aux membres du CE. Le démarchage commercial est en cours.

PROJET « TERRA AVENTURA TURSAN » a été validé par le comité de pilotage de la Région Nouvelle Aquitaine en novembre 2017. La production numérique du parcours est en cours. Le produit sera lancé en juin 2018.

LA POLITIQUE « PARTENAIRES »: les nouveaux Packs tels que validés par le CE d'octobre (Confort / Premium) ont été lancés en décembre 2017. Nous sommes en cours de réception des adhésions.

LA TAXE DE SEJOUR est effective depuis le 1er janvier 2018.

Les réunions publiques ont eu lieu en fin d'année réunissant au total une cinquantaine d'hébergeurs (sur 150). Par ailleurs, ces derniers ont reçu par courrier et mail l'ensemble des informations expliquant la taxe (présentation du logiciel, code d'accès, modalités de déclaration et de paiement). Enfin, les secrétaires de mairie ont été informées au travers de 2 réunions en janvier 2018.

C.Boisseau demande comment on a obtenu les informations concernant le parc d'hébergements en Chalosse Tursan ? *V.Masson* explique que, partant de zéro, nous avons en interne recherché et mixé toutes les sources d'informations possibles à notre connaissance (nos adhérents, Booking, Aritel, Le bon coin, Holidays, Airbnb, CDT, Gites de France etc...) pour aboutir à un fichier « hébergeurs », certes perfectible mais au plus proche de la réalité du terrain. C'est également pour cela que nous sommes allés à la rencontre des secrétaires de mairie, afin qu'elles nous communiquent, dès qu'un nouvel hébergeur se présente à elles, ce nouveau contact.

A.Tauzin demande par qui est fait le contrôle ? Il est effectué par l'OT mais sans autre moyen que celui de veiller et de rappeler les hébergeurs à leurs obligations.

P.Beaumont rappelle que la taxe est perçue en plus du tarif de l'hébergement et est payée par le touriste, l'hébergeur n'étant qu'un collecteur.

Par ailleurs, *M.Berginiat* est persuadée que plus personne n'est choqué par une telle taxe. Tout touriste la paye quand il part dans un lieu touristique.

BILLETERIE : Les nouveaux tarifs validés en CE (oct 17) sont en place.

EDUCTOURS : la série des 3 rencontres est terminée. 15 personnes à chaque fois en moyenne avec une forte représentation d'élus par rapport aux socio-professionnels.

2. La Maison Darqué

Il s'agit du potentiel déménagement de l'OT Chalosse Tursan à la Maison Darqué (en face de l'OT actuel). L'intérêt patrimonial y est indéniable (double entrées sur Place centrale + Cloître Abbaye) mais d'importantes contraintes architecturales en découlent. Pour avoir un chiffrage précis de réhabilitation et rénovation du bâtiment et l'identification des différents lots (dont la scénographie), nous réalisons en amont une étude de programmation.

Où en sommes-nous depuis le précédent CE (oct 2017) ?

Les courriers de demandes anticipées de travaux pour la Région et le Département ont été envoyés, le dossier de demande de subventions au département a également été envoyé. Le bureau d'étude Scarabée (associé à Eugène !), a été sélectionné. C'est eux qui ont notamment créé l'OT souvent cité ici de Marmande.

Plan de financement, affiné depuis le dernier CE :

PREV TTC	PREV HT	CRA	CD40	Autofinancement
		(appel à projet régional Landes Intérieures)	(Appui au conseil)	CDC CT
		50% HT	30% plaf 15 000€	20%
15 876€	13 230€	6615 €	3969 €	2646 €

La 1ere réunion du comité de pilotage (qui réunit Bâtiments de France/ CG/ Région/ Mona / élus Saint-Sever / Prd CDC et Prd OT / quelques prestataires) s'est tenue le 18 janvier dernier.

Objectif de cette rencontre : Lancer la réflexion sur l'aménagement du futur Office de tourisme Chalosse Tursan à Saint Sever (étudier les valeurs du territoire + formuler l'intention que l'on souhaite donner à cet OT afin d'étudier dès la programmation le concept et les logiques d'usage et de circulation).

SYNTHESE 1er COPIL 18 janvier 2018 – LES ECHANGES

- Rappel sur l'historique
- Bâtiment actuel multi usages / OT actuel triste
- « Saint Sever, porte d'entrée » = faire de l'OT un lieu qui fait rayonner le touriste sur la CDC et plus large encore
- L'OT engagé dans un dispositif avec Mont de Marsan et de Grenade. Ces 3 OT permettent de travailler sur l'émergence d'une destination.
- Nécessité de sensibiliser les habitants → leur donner envie et en faire des ambassadeurs

- Expérience de *X. Lespinasse*, hôteur.

Que viennent chercher ses touristes? Avant tout l'offre du gîte / bon rapport qualité prix pour public familial-40 ans / offre déjà accessible sur @ (OT n'a pas un passage « obligé ») / touristes ni attirés par l'offre patrimoniale, ni par l'offre gastronomie de prestige / « enfants, décideurs des vacances ». *X.Lespinasse* complète : « ils viennent parce qu'on prend les chèques vacances, que ce n'est pas cher et que ce n'est pas loin de la plage »

- Boutique de l'OT doit proposer des produits identitaires tant pour les habitants que pour les touristes.
- Ce nouvel OT sera naturellement en réseau, à envisager à géométrie variable. Ni Saint Sever, ni Chalosse Tursan ne peuvent s'envisager seul.
- Donner envie et générer de la frustration. Le nouvel OT doit renvoyer sur la ville et le territoire, travailler le mystère.
- En termes de signature, il faudra que les « 3 temps du voyageur » soient sous la même bannière car l'avant séjour est estampillé « Landes Chalosse » par notre site @, et le séjour est en « Chalosse Tursan ». Or, la « Chalosse » ne parle pas (à venir point 3). Ce que nous savons faire, c'est le séjour. Nous devons éclaircir et travailler davantage l'avant-séjour et l'après-séjour
- Faire de l'OT, un lieu d'EXPERIENCES, en lien notamment avec Place et Cloître / Art de vivre landais/gascon/sud-ouest? (notions à éclaircir). L'équipe Chalosse Tursan va être consultée par Scarabée car elle connaît les attentes des touristes.
- CIAP à venir dans l'actuelle salle du trésor. *A.Tauzin* complète : toute ville/pays candidat au label « Ville/Pays d'art et d'histoire » doit préalablement avoir effectuée son inventaire patrimonial par un chercheur. Celui de Saint-Sever a été réalisé et présenté par Marie Ferey en mars 2017. Il aurait pu intégrer le musée, or un musée doit être organisé autour d'œuvres et non autour d'un territoire. Donc le CIAP de Saint-Sever ne peut se trouver à l'endroit du musée. Il peut en revanche s'installer dans la salle actuelle dite « du Trésor », dans laquelle des objets liturgiques sont présentés sans réelle mise en valeur et avec un danger de vol certain. Ce CIAP serait en lien direct avec le futur OT étant de l'autre côté de la galerie.
- Bâtiment inscrit mais sera traité par les Bâtiments de France comme un lieu classé (architecte du patrimoine obligatoire et diagnostics à intégrer)
- Nécessité de mener une réflexion sur l'élargissement de l'assise foncière en procédant à des acquisitions à droite et à gauche de la Maison Darqué (tout petits volumes détenus par des privés et qui « empêchent » de recréer la dernière galerie du cloître).
C.Boisseau demande s'il existe un droit de préemption sur ces deux bâtiments ? *A.Tauzin* explique que le droit de préemption sous entendrait qu'ils soient vendeurs. A défaut, on parle d'un droit d'expropriation. Le plus important selon lui est de récupérer l'arrière de la boutique de l'agence immobilière de Mme Lubbé (environ 15 m2) qui dégagerait 90% du cloître. *F.Chevalier* pense qu'il faut réfléchir dès maintenant à l'intégralité du cloître et ne pas attendre de voir ce que l'on peut faire si les espaces sont en vente dans 2,5, 10 ans... *A. Tauzin* doute d'un rétablissement possible de la galerie, très coûteux de toutes façons. *F.Chevalier* se remémore que la configuration actuelle du cloître (c'est-à-dire la réhabilitation globale du jardin central) paraissait impossible il y a encore quelques années, et pourtant, les opportunités faisant, c'est bien le cas désormais. *A.Tauzin* indique que tout est inscrit. Quand c'est inscrit, l'Etat peut aider sur les travaux à hauteur de 20% (40% quand c'est classé). *P.Beaumont* indique qu'il s'est rendu compte de la difficulté de lecture du bâtiment. En effet, au rez de chaussée de la place correspond au sous-sol au niveau du cloître.

Jeudi 1er mars, 9h30 : COPIL # 2 - Atelier de travail autour des scénarios (synthèse des besoins de l'OT / Focus sur l'évolution des OT / Positionnement et concept / Lecture du bâtiment) et développement des scénarios d'aménagement

Ces scénarios seront proposés en CE le 12 mars à 17h par Scarabée.

Mardi 27 mars, lors du COPIL # 3, l'ensemble du projet retenu et chiffré sera présenté.

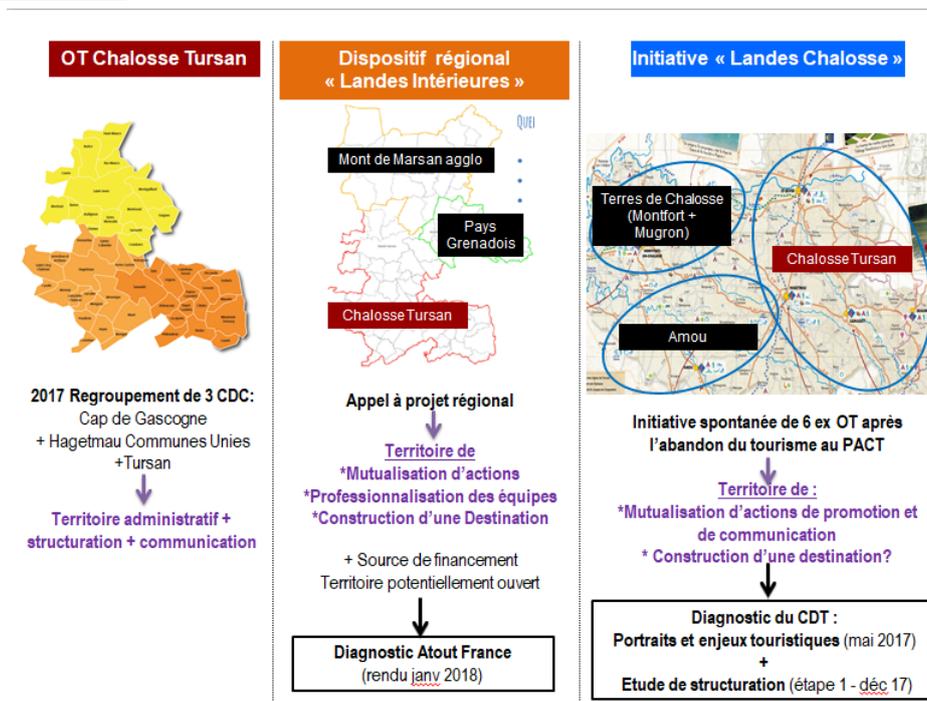
Est demandé à *A.Tauzin* si la mairie va effectuer une demande de classement pour la Maison Darqué ? La mairie l'a effectuée en mai 2014, celle-ci a été validée en commission régionale en juin 2014 mais rien n'en a découlé depuis. Dans le cadre de la refonte des régions les dossiers prennent du retard. 50 dossiers sont en cours, 2 sont traités par semestre ! En revanche, être inscrit permet de gagner en efficacité et en simplicité. C'est certes une perte de financement mais qui peut être compensée par la DETR.

L'ensemble du CE valide la côté « expérientiel » du futur OT, c'est-à-dire un lieu où l'on conseille, informe, consomme mais aussi « vit une expérience ». L'idée étant aussi pour *P.Beaumont* de faire venir des touristes mais aussi des locaux qui vont se rapprocher l'OT comme un lieu à découvrir et à montrer aux autres. *A.Tauzin* y croit beaucoup, surtout au potentiel de la place centrale comme lieu de vie et qui peut « amener » de la vie. Il souhaite que la place soit traitée par Scarabée.

3. La question de la Structuration

La question du jour : la structuration de notre territoire vis-à-vis de deux dispositifs existants, les deux donnants lieu actuellement à des études. Le but de ce CE est d'en présenter la double synthèse et de lancer le débat entre les membres.

3.1 Remise en contexte



Complément d'informations en supplément du slide ci-dessus

Landes Intérieures

- Professionnalisation des équipes. Exemple donné : Les expériences de la taxe de séjour déjà menées à Grenade et Mont de Marsan ont servies pour la mise de en place de cette taxe sur notre territoire.
- Construction d'une destination : CT seul n'est pas viable, Mont de Marsan et Grenade non plus. Ensemble on est plus fort et plus visible
- Sources de financement. Exemples donnés : logiciel taxe de séjour (5000€) financé à 50% dans le cadre de l'appel à projet régional (APR) / étude de programmation Darqué financée à 50% par la Région/ menus travaux de l'OT dans le cadre du renouvellement de la marque Qualité Tourisme, financés à 50% par la région
- « Territoire potentiellement ouvert » dicit la vice-présidente du Conseil régional d'Aquitaine. Aire sur l'Adour, T artas, Terres de Chalosse, Amou... pourraient rejoindre ce dispositif s'ils le souhaitent (avec acceptation bien entendu du projet préalablement défini par les 3 entités existantes)
- ➔ A été remporté il y a quelques mois un diagnostic de territoire réalisé par Atout France

En parallèle de ça :

Landes Chalosse

- Initiative spontanée de 6 ex OT à l'abandon de la compétence tourisme du Pays Adour Chalosse Tursan en 2014.
- Mutualisation d'actions de promotion et de communication : site @, chéquier avantages, guide des animations, carte touristique...
- Se pose toujours la question de la destination « Landes Chalosse ». Le diagnostic du CDT de mai 2017 (synthèse présentée lors du CE 2# aux Lacs d'Halco le 12 juin 2017) est désormais complété par une étude de structuration menée pour Landes Chalosse par le cabinet ALPA. *A.Tauzin* demande pourquoi nous n'avons pas fait qu'une seule étude ? *M. Pruet* répond que seul l'OT Chalosse Tursan est concerné les deux fois. Mont de Marsan et Grenade ne sont pas concernés par Landes Chalosse. Et Terres de Chalosse et Amou ne sont pas pour le moment concernés par Landes Intérieures. Nous sommes depuis 4 ans « les empêcheurs de tourner en rond ».

OT : Office de Tourisme / CDC : Communauté de communes / CE : Conseil d'Exploitation / SPA : Service Public Administratif / BIT : Bureau d'Information Touristique / TS : Taxe de Séjour / LC : Landes Chalosse / LI : Landes Intérieures / CT : Chalosse Tursan / APR : Appel à Projet Régional

3.2. Synthèse des 2 études en cours : Etude Atout France pour « Landes Intérieures » / Etude de structuration pour Landes Chalosse avec le cabinet ALPA

RAPPEL DES 3 TERRITOIRES ADMINISTRATIFS / MUTUALISATION / DESTINATION

Dispositif « Landes Intérieures » Atout France



1. Diagnostic du territoire et du marché touristique

Hébergement

- Offre principalement milieu de gamme
- Faible part de l'hôtellerie de plein-air
- Performances très en deçà des performances standards (35 % en juillet-août et moins de 15 à 20 % pour hors saison)

Clientèles (source CDT)

- Attirée par climat + culture et l'art de vivre.
- Profil type du touriste en séjour : • En famille • Hébergé en location • Part importante de primo visiteurs
- Hébergement plébiscité : • Locations meublées • Hôtellerie de plein-air (petites unités familiales) → réel potentiel de développement

2. Initier une démarche de mise en tourisme: devenir une destination « campagne »

Une évidence: les LI, sont un espace de « campagne »

Mais ces espaces sont, en France très nombreux et tous ne sont pas des destinations touristiques.

Initiative « Landes Chalosse » Evaluation organisationnelle prospective



Mission

Définir les modalités d'une organisation efficace de pilotage touristique de la destination

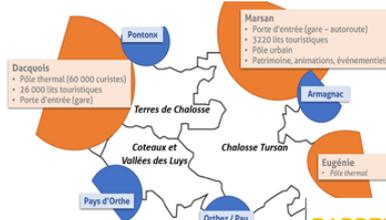
Hébergement: Une offre modeste à l'échelon géographique Landes Chalosse

Contexte

Structure : CT 50% / Amou 15% / TC: 35%

Nbre lits touristiques : CT 33% / Amou : 11% / TC : 57%

Des portes d'entrées impactantes



RAPPEL DES 3 TERRITOIRES ADMINISTRATIFS / MUTUALISATION / DESTINATION

Dispositif « Landes Intérieures » (LI) Accompagnement Atout France

2. (suite) devenir une destination « campagne »

Les LI restent aujourd'hui « en dessous des radars » (déficit de notoriété ou de porte d'entrée touristique significative).

- Nécessaire montée en puissance pour atteindre un niveau de visibilité et d'attractivité suffisants.
- Dispositif LI, le bon schéma « ouvert » pour permettre une dynamique à laquelle les territoires voisins ont un intérêt commun à s'associer pour « exister » touristiquement ensemble (TERRITOIRE DE DESTINATION) ET ne remet pas en cause des périmètres et structures existants (TERRITOIRES ADMINISTRATIFS).

3. Se définir: quel positionnement touristique des Landes Intérieures?

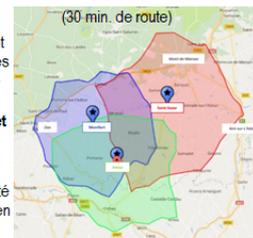
Le patrimoine

- Une absence de « locomotive » patrimoniale • Des fleurons du patrimoine à intégrer dans la démarche (hors SPOTT) • Une nécessaire mise en valeur des villages

Initiative « Landes Chalosse »

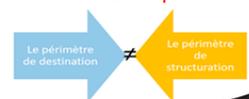
Mobilité

Territoires naturellement tournés vers leurs portes d'entrée respectives => **Des zones d'influence différentes à intégrer et à partager au sein du projet global**



Tps de parcours accepté sur place : 15 minutes en voiture
→ Un panier touristique Landes Chalosse très modeste
→ Le bassin touristique va bien au-delà des frontières de LC
→ Des professionnels citent comme + concurrentiel du territoire : son positionnement géographique

→ Situation touristique: Un territoire de géographiquement très étendu Mais à l'intensité touristique néanmoins modérée



RAPPEL DES 3 TERRITOIRES ADMINISTRATIFS / MUTUALISATION / DESTINATION

Dispositif « Landes Intérieures » (LI) Accompagnement Atout France

3. (suite) Se définir

La gastronomie

- Une offre clairement présente mais difficilement repérable par les touristes.

Nature, Paysages

PNR et Marquèze, hors SPOTT

→ C'est sur l'offre gastronomique que les LI doivent capitaliser et qui peut en faire un choix de destination MAIS, ne sont pas seules sur ce positionnement!
L'enjeu : donner vie à ce positionnement, mais aussi d'exister parmi les autres, de trouver sa place.

Initiative « Landes Chalosse »

Des éléments structurants sur lesquels capitaliser : Brassempouy, Saint-Sever, Préchacq-les-Bains, l'Adour, Saint-Jacques...

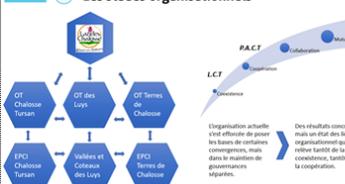
Mais des valeurs identitaires au plan touristique déjà +/- cooptées par d'autres destinations : Patrimoine, Art de Vivre, Gastronomie, Traditions, Accueil, Authentique

Situation structurelle actuelle

- 1 Association de coordination sur le territoire agrégé des 3 EPCI, non dotée d'un budget propre
- 3 OT de statut divers avec leurs gouvernances propre dont 2 qui ont fusionné en 2017
- Acteurs sont assez homogènes



2 - Les stades organisationnels



RAPPEL DES 3 TERRITOIRES ADMINISTRATIFS / MUTUALISATION / DESTINATION

Dispositif « Landes Intérieures » (LI) Accompagnement Atout France

4. Préconisations

Organiser et rendre visible l'offre gastronomique :

- « où manger ? » (savourer), « où boire un verre ? » (vignobles), « où trouver des produits locaux ? » (marchés gourmands).

Les chances à saisir :

- L'appétence des français pour la thématique gourmande (émissions TV etc.)
 - Le « bien » (bon et sain) manger
- La multiplication des courts séjours de proximité

Sur quoi capitaliser (les avantages comparatifs) ?

- La simplicité de l'accueil et de la cuisine des Landes.
- Le repas gastronomique des Français patrimoine mondial de l'UNESCO
- Les LI ne doivent pas sous-estimer leurs atouts par rapport à leurs voisins, mais trouver la façon de se raccrocher aux images et imaginaires travaillés de longue date par les voisins

La concurrence, ce n'est pas la commune voisine. C'est le littoral, le département suivant, une autre région de France, d'autres pays de gastronomie...

La démarche partenariale des acteurs de LI, qui partagent le même ADN touristique fera la force de la destination.

Initiative « Landes Chalosse »

- F+**
 - Des équipes mobilisées et bénéficiant d'une image positive sur le terrain
 - Des actions de communication menées à l'échelle de l'association identifiées et utilisées sur le terrain
 - La volonté de travailler ensemble
 - Un sentiment d'homogénéité touristique

- F-**
 - Une allocation de ressources au coup par coup et au prix d'une gouvernance complexe
 - Une coordination complexe et parfois peu lisible
 - Une coopération parfois erratique et des doublons persistants
 - Une coopération non identifiée et peu valorisée sur le terrain, voire pouvant n'être perçue que comme un effet d'aubaine par certains

- O**
 - Des attentes quant au déploiement opérationnel et à la mise en œuvre concret d'actions (sortir des fusions)
 - Les opportunités partenariales avec les territoires environnants

- M**
 - Une impression de tourner en rond, qui érode la motivation et la mobilisation des parties prenantes, dont les équipes
 - L'absence de ligne directrice

OT : Office de Tourisme / CDC : Communauté de communes / CE d'Information Touristique / TS : Taxe de Séjour / LC : Landes Cha Régional

Landes Intérieures

Complément oral apporté en plus du powerpoint :

Lors du rendu de l'étude, les techniciens d'Atout France se sont positionnés, avec humour certes, comme « les parisiens » qui descendent dans les Landes Intérieures pour nous expliquer ce qu'ils ont compris de notre territoire, les atouts et faiblesses qu'ils ont relevé et les pistes d'amélioration qu'ils ont imaginé.

- On voit que le patrimoine n'apparaît pas comme la source de déplacement des touristes. Contents d'en profiter quand ils sont sur place, mais ils ne viennent pas pour ça

- Peu ou pas d'hôtellerie de plein air, hors c'est la demande des touristes. Les propositions sur ce type d'hébergement en Landes Intérieures sont des petites unités familiales qui ne peuvent proposer les services des gros hébergeurs de du littoral (ex Yelloh villages, Siblu...). *C.Boisseau* indique que ce triste constat est le même depuis des années.

- Pour Atout France, même avec une ville moyenne-préfecture telle que Mont de Marsan en son sein, notre positionnement est un tourisme de campagne.

- **Dispositif LI est le bon schéma car « ouvert » pour permettre une dynamique à laquelle les territoires voisins ont un intérêt commun à s'associer pour « exister » touristiquement ensemble (TERRITOIRE DE DESTINATION) ET ne remet pas en cause des périmètres et structures existants (TERRITOIRES ADMINISTRATIFS).**

- Nous avons des fleurons patrimoniaux, mais « nous n'avons pas de tour Eiffel » dicit Atout France. *X.Lespinasse* rebondit sur cette dernière phrase. Une partie de ses vacanciers va au Pilat et l'autre à Lourdes car à moins de 2h de route. Aucun landais ne fait ça. Nous n'avons pas notre Tour Eiffel en central, mais nous les avons à 2h à route et les vacanciers sont prêts à faire de la route pour s'y rendre. Mais pour Atout France, il manque dans notre giron, Brassempouy ou Labastide d'Armagnac par exemple.

- L'étude Atout France est la 1^{ère} partie de l'étude marketing que nous allons mener en 2018-2019 pour trouver le nom qui fonctionne. *P.Beaumont* rappelle qu'au tout début du partenariat entre les OT de Mont de Marsan, Cap de Gascogne et Landes d'Armagnac en 2013 nous avions comme slogan commun « Le meilleur est à l'intérieur », ce qui n'avait pas été apprécié par le CDT notamment.

- La gastronomie : une offre clairement présente mais difficilement repérable par les touristes / La nature : déjà capitalisée par le PNR et Marquèze

En conclusion, **Atout France affirme que c'est sur l'offre gastronomique que les LI doivent travailler pour en faire un choix de destination.** MAIS, les Landes Intérieures ne sont pas seules sur ce positionnement ! Pour y arriver : être ensemble, et travailler avec le CDT.

Les chances à saisir : Le « bien » (bon et sain) manger est une tendance de fond / Les consommateurs multiplient les courts séjours de proximité (produit que nous pourrions développer en commun).

L'enjeu : donner vie à ce positionnement, mais aussi d'exister parmi les autres, de trouver sa place.

La démarche partenariale des acteurs de LI, qui partagent le même ADN touristique fera la force de la destination.

Landes Chalosse

Complément oral apporté en plus du powerpoint :

- La Mission dévolue au cabinet ALPA est la définition des modalités d'une organisation administrative, financière et juridique efficace de pilotage touristique de la destination

- Même analyse sur l'hébergement que l'étude Atout France

- Contexte : En référence aux 6 ex OT du territoire, « Chalosse Tursan » représente 50% de la structure Landes Chalosse, « Amou » 15% et « Terres de Chalosse » 35%. En termes de lits touristiques, la surreprésentation de meublés de tourisme essentiellement à Montfort et Préchacq les Bains pour les curistes positionne « Terres de Chalosse » avec 57% des lits, Chalosse Tursan 33% et Amou 11%.

- Des portes d'entrées impactantes : « Landes Chalosse » seul n'est pas suffisant. Le territoire est lié à Dax, Mont de Marsan et Eugénie-les Bains. *A. Tauzin* relève qu'il y a tout de même 8 fois plus de lits touristiques à Dax qu'à Mont de Marsan et que Saint-Sever ne se situe qu'à 1/2h de route de la gare de Dax.

- Nos 3 territoires sont naturellement tournés vers leurs portes d'entrée respectives (Dax, Orthez, Mont de Marsan, Eugénie). Il convient forcément d'intégrer ces portes d'entrées dans la destination. A 30 minutes de route des 3 principaux points d'accroche de LC (Montfort, Saint-Sever et Amou) Dax, Mont de Marsan et les portes de Pau sont accessibles.

- Le panier touristique Landes Chalosse est très modeste. Le bassin touristique va nécessairement bien au-delà des frontières de LC. Les professionnels rencontrés par Alpa citent ce positionnement géographique davantage comme un avantage concurrentiel du territoire que comme une faiblesse.

Le bureau d'étude conclut, qu'il ne faut pas confondre le périmètre de structuration (en l'occurrence ici Landes Chalosse) du périmètre de destination (plus large nécessairement, avec Landes Intérieures voire plus largement).

- Même constat qu'Atout France : des valeurs identitaires fortes (patrimoine, art de vivre, gastronomie, traditions, accueil, authenticité) au plan touristique mais déjà +/- cooptées par d'autres destinations

- Situation structurelle actuelle de LC :

▪ C'est une association de coordination sur le territoire agrégée des 3 EPCI, non dotée d'un budget propre. Chaque OT paye sa part proratisée (Chalosse Tursan 3 parts/6 – Terres de Chalosse 2 parts/6 – Amou 1 part/6).

C. Boisseau demande si ce fonctionnement est bloquant ? Pour le moment il ne l'est pas mais Alpa souligne qu'il est précaire.

▪ Les 3 OT ont des statuts divers avec leurs gouvernances propres (OT Chalosse Tursan en SPA / OT Terres de Chalosse et Amou en associations) dont 2 qui ont fusionné en 2017 (Chalosse Tursan d'une part/ Terres de Chalosse d'autre part).

▪ L'organisation actuelle est compliquée. L'association est en lien avec les 3 OT, les 3 OT sont en lien avec les 3 CDC et aussi en lien entre eux.

▪ Alors que nous imaginions au sein de l'association tendre vers de la « mutualisation », selon ALPA nous nous situons dans des stades inférieurs, entre la « Coexistence » et la « Coopération », et donc loin encore de la « Collaboration » et de la « Mutualisation ».

- Forces et Faiblesses du dispositif actuel Landes Chalosse

F+

- Des équipes mobilisées et bénéficiant d'une image positive sur le terrain
- Des actions de communication menées à l'échelle de l'association identifiées et utilisées sur le terrain
- La volonté de travailler ensemble
- Un sentiment d'homogénéité touristique

F-

- Une allocation de ressources au coup par coup et au prix d'une gouvernance complexe
- Une coordination complexe et parfois peu lisible
- Une coopération parfois erratique et des doublons persistants
- Une coopération non identifiée et peu valorisée sur le terrain, voire pouvant n'être perçue que comme un effet d'aubaine par certains

- Menaces et Opportunités du dispositif actuel Landes Chalosse

O

- Des attentes quant au déploiement opérationnel et à la mise en œuvre concrète d'actions (sortir des fusions)
- Les opportunités partenariales avec les territoires environnants

M

- Une impression de tourner en rond, qui érode la motivation et la mobilisation des parties prenantes, dont les équipes
- L'absence de ligne directrice

- Rappel de la commande : Faire des propositions de scénarii d'organisation et de structuration

Pour l'heure, ALPA a proposé 2 axes :

- Maintien d'un cadre « conventionnel » comme à l'heure actuelle

OU

- Opter pour une organisation structurée à l'échelle des 3 EPCI (et donc aboutir ainsi à un OT unique inter communautaire)

L'association doit maintenant indiquer quel axe elle sélectionne, qui sera alors développé et étayé dans un second temps par ALPA.

01

Maintenir un cadre « conventionnel » comme à l'heure actuelle

Ce scénario 1 a très peu été développé par ALPA et l'opportunité pour Terres de Chalosse et Amou d'intégrer l'appel à projet régional n'a pas été évoquée.

Avantages :

- pas de changement au niveau de la gouvernance
- chaque territoire conserve son autonomie pleine et entière
- chaque OT conserve son format juridique actuel

Risques :

- ...aux plans décisionnels et financiers liés aux gouvernances autonomes dont les rythmes et objectifs sont distincts
- ...de voir l'équilibre mis à mal par tout changement d'acteur ou via des stratégies autonomes non-convergentes. C'est ce *C.Boisseau* soulignait tout à l'heure. Si un se désengage, rien de le retient et met en mal l'ensemble de l'organisation
- ...de voir le développement n'être conditionné qu'à des opportunités ponctuels sans progrès d'ensemble

02

Opter pour une organisation structurée à l'échelle des 3 EPCI

1 OT INTER-COMMUNAUTAIRE (3 EPCI > 1 OT)

C'est le scénario 2, celui de « fusion », qui a été développé

Avantages :

- rationaliser le fonctionnement de la structure
- asseoir l'action touristique sur un territoire de compétence qui tend vers un « seuil critique » viable en termes d'offre comme d'étendue géographique
- établir le fonctionnement touristique du territoire sur une organisation capable d'embrasser les problématiques stratégiques et opérationnelles et de nouer des partenariats avec les voisins (ALPA a indiqué à l'oral qu'il faille continuer à développer une destination plus large notamment dans le cadre de l'appel à projet régional)
- avoir un couple Ressources mobilisées / Ambitions validées qui soit réaliste au plan économique

Risques :

- nouveau travail de structuration juridique et organisationnel
- organigramme à poser en adéquation avec le projet
- conventionnement et une objectivation qui soit en phase avec les attentes de chaque collectivité
- actions individuelles initiées à l'échelle de chaque structure qui devront être harmonisées

3.3 DEBAT AU SEIN DES MEMBRES DU CE

M.Pruet propose à ce stade de la présentation et avant de rentrer dans les différents statuts juridiques imaginés, de lancer le débat : **Est-ce pertinent de fusionner ?** (les solutions juridiques, le « comment » interviendra dans un second temps). Ça fait 4 ans que l'on travaille sur le territoire Landes Chalosse, des choses positives se font mais il faut reconnaître que c'est compliqué. ALPA a conclu sa présentation sur la taille pertinente de structuration qu'est Landes Chalosse sans renier les partenariats existants avec les autres territoires voisins. *M.Pruet* veut désormais avoir l'avis des membres du CE sur le rapprochement avec Terres de Chalosse et Amou.

P.Dutoya exprime son accord pour une fusion qui permettrait d'atteindre une taille suffisante et d'avoir une opportunité plus importante avec Dax, porte sur le tourisme thermal. La fusion des 3 OT serait déjà un noyau intéressant.

C.Boisseau trouve que le travail qui a été fait dans le cadre de Chalosse Tursan et de l'APR est énorme. Le Marsan est pour nous une locomotive. Historiquement nous travaillons avec les OT de Chalosse. Nous pouvons continuer à travailler avec eux mais à condition qu'ils s'inscrivent dans le mouvement dessiné par l'OT Chalosse Tursan dans le cadre de l'appel à projet régional. Il est préférable d'avancer dans ce cadre-là, régional, avec le Marsan et Grenade. Quel est l'intérêt de fusionner avec Terres de Chalosse et Amou si c'est pour continuer à faire ce que l'on fait aujourd'hui ? Ont-ils la volonté d'avancer ? C'est ça qu'elle souhaiterait connaître. Il vaut mieux les intégrer dans le dispositif régional et les tirer avec nous s'ils le souhaitent.

F.Chevalier rebondit. Dans la présentation était évoqué l'intérêt commun. *F.Chevalier* veut surtout sonder la volonté commune. Les intérêts communs tout le monde les connaît maintenant depuis plusieurs années mais la volonté commune est bien plus difficile à appréhender. *F.Chevalier* pense qu'il vaut mieux avancer, travailler sur le fond, sur ce que ce territoire a à proposer et que ceux qui veulent nous rejoindre le fasse.

OT : Office de Tourisme / CDC : Communauté de communes / CE : Conseil d'Exploitation / SPA : Service Public Administratif / BIT : Bureau d'Information Touristique / TS : Taxe de Séjour / LC : Landes Chalosse / LI : Landes Intérieures / CT : Chalosse Tursan / APR : Appel à Projet Régional

A.Tauzin rappelle que le diagnostic Atout France a indiqué qu'il était nécessaire de travailler sur un territoire plus grand encore que celui des Landes Intérieures actuel. La logique serait que ce soit le dispositif Landes Intérieures qui grossisse. Il sait qu'il est idéologiquement difficile de travailler avec le Marsan pour au moins un des présidents d'OT de « Landes Chalosse ». Dans ces conditions, c'est difficile voire impossible d'avancer davantage. Ce n'est d'ailleurs pas anodin si Landes Chalosse connaît des difficultés d'organisation depuis le début de l'initiative et ces difficultés ne sont pas liées à la structure. Il craint que l'OT Landes Chalosse soit un « carcan » pour Chalosse Tursan. La priorité selon lui est qu'Aire sur l'Adour et surtout Eugénie, intègrent les Landes Intérieures.

M.Pruet recentre le débat et repose la question : **Quelle est l'envie aujourd'hui du CE de Chalosse Tursan ?** (et non l'envie de Terres de Chalosse ou d'Amou).

L'envie de *M.Pruet* est claire. Il veut continuer à travailler avec Landes Chalosse mais tout en maintenant le dispositif « Landes Intérieures » et ce dernier point n'est pas négociable.

F.Chevalier demande : si les OT de Terres de Chalosse et d'Amou ne veulent pas de Landes Intérieures, que se passe-t-il ? Réponse claire de *M.Pruet* : il veut que l'on arrête de mettre au service de Landes Chalosse le temps de travail de Virginie pour coordonner un dispositif dont personne ne veut. Pour *F.Chevalier* c'est aussi très clair : ceux qui veulent nous suivre, suivent et ceux qui ne veulent pas, restent.

P.Beaumont rappelle qu'à l'issue de la présentation d'ALPA en CA de l'association Landes Chalosse en décembre dernier, il a demandé à ce qu'une position claire soit apportée par chacun des OT pour le 31 janvier 2018. Il précise qu'une réponse floue ou ambiguë serait considérée comme un non. L'organisation actuelle Landes Chalosse au « coup par coup » est épuisante et illégitime. Par ailleurs, la fusion entre Montfort et Mugron au sein de Terres de Chalosse ne se passe pas bien.

A.Tauzin veut connaître les modalités d'intégration d'un territoire actuellement extérieur à l'APR pour intégrer ce dernier ? Est nécessaire une délibération des 3 collectivités des Landes Intérieures (et l'aval de la région) pour intégrer un nouveau partenaire. Au regard de cette réponse, *A.Tauzin* ré-éinsiste : c'est cette structure là qu'il faut agrandir. D'autant plus que ces dispositifs sont sources de financement. Par ailleurs, la part d'autonomie des OT est conservée tout en encourageant le travail en commun. C'est à la fois « souple et dynamique ».

M.Pruet complète : la collaboration, l'animation et le suivi au sein de l'APR est rendu possible notamment par le travail d'un chargé de mission, cofinancé par la région et les 3 EPCI, exclusivement dédié à cette tâche. Ça représente un coût certes mais c'est efficace. C'est le bazar en Landes Chalosse car il n'y a pas notamment cette organisation interne.

P.Beaumont ne veut pas que l'on oublie un point dans ce débat : vue de Paris, Landes Intérieures ou Landes Chalosse, ne parle à personne !

X.Lespinasse interpelle l'auditoire : nous parlons entre landais depuis quelques minutes, entre politiques locaux, mais le touriste qu'en pense-t-il ? Il prend l'exemple du Morbihan. Est-ce que l'OT de Est Morbihan doit fusionner avec celui de Pontivy ? Est-ce que cette fusion va motiver un touriste à venir en vacances là-bas ? C'est la même question que nous nous posons aujourd'hui. Il y a selon lui deux zones dans les Landes : le littoral et le reste. Quand *X.Lespinasse* envoie ses touristes à Mont de Marsan ou Dax, ils reviennent déçus. Quand ils rentrent de Bayonne, Saint Jean de Luz ou Bordeaux, ils sont ravis. Bordeaux est une locomotive pour nous. Par l'autoroute, c'est accessible en 1h30. Ses touristes font le déplacement et reviennent enchantés. Notre image c'est l'Aquitaine. L'avantage de notre structuration actuelle Chalosse Tursan est selon lui, que l'on est cohérent entre les décideurs politiques et le territoire. Pour lui, même en partant vers Mont de Marsan, ce n'est pas notre territoire. Les ferias de Mont de Marsan se ne sont pas les nôtres, prend-il pour exemple. Si aujourd'hui il doit faire un choix, alors il souhaite conserver l'organisation actuelle Chalosse Tursan, cohérente entre la communauté de communes, le territoire et les décideurs politiques. C'est bien les politiques ici qui ont une carte à jouer au niveau du tourisme (d'ailleurs ils sont majoritaires au sein du CE).

C.Boisseau fait remarquer que malgré tout, peu de choses changent par la force du politique: il n'y a pas assez d'hébergements car il n'y a pas assez de demandes. C'est le chat qui se mord la queue.

M.Pruet souhaite bien comprendre ce qui a été dit. Doit-il comprendre que la structuration locale a peu d'importance ? *X.Lespinasse* répond que « vu de Tourcoing, oui ».

Pour *A.Tauzin* notre seule ambition doit être de choisir le bon chemin et chaque jour d'essayer de faire mieux. Par exemple : l'accueil de la crypte de St Girons l'été 2018 organisé par l'OT et sur un planning plus large est déjà un grand pas selon lui. Il approuve le rapport d'Atout France. Il pense qu'il serait nécessaire que Mont de Marsan et Dax se rencontrent. Le jour où les deux décideront de travailler ensemble sur les LI, un sacré chemin sera parcouru.

P.Beaumont pense que Dax gère spécifiquement sa clientèle thermale. Il a approché un élu d'Aire sur l'Adour. Eux aussi travaillent leur clientèle thermale et ne souhaitent pas pour le moment travailler avec nous. Un curiste qui dépenserait ailleurs que chez eux et encore perçu comme un problème. C'est bien la démonstration pour *C.Boisseau* que doit être sondé la volonté de travailler ensemble. Tant que tout le monde ne comprendra pas que seuls nous ne sommes rien, ça sera très dur d'avancer. La demande touristique a changé. Il y a encore quelques années, les familles partaient 1 mois. Désormais c'est tout au plus 15 jours. Le tourisme rural répond parfaitement à cette nouvelle attente selon elle, seulement il faut maintenant que les territoires ruraux proposent des produits adaptés à ces nouvelles demandes et publics (les activités pour les enfants, des hébergements de qualité). *X.Lespinasse* corrobore les propos de *C.Boisseau*.

Dax a perdu des curistes ces dernières années selon *A.Tauzin* car le marché est devenu très concurrentiel. Travailler sur le tourisme gourmand c'est un axe positif car différentiel, par rapport à Balaruc qui a d'autres atouts que Dax par exemple. Concernant Aire sur l'Adour, d'autres villages autour auraient tout intérêt à travailler avec nous.

X.Lespinasse demande : si on élargit l'OT Chalosse Tursan (peu importe avec qui, Grenade, Montfort, Mont de Marsan...), qui le décide ? *M.Pruet* pense que si on fusionne au sein de Landes Chalosse il faut une gouvernance publique, en somme la même organisation que l'OT Chalosse Tursan actuellement mais sur un territoire élargi. Concernant l'APR le dispositif est cadré : des objectifs communs ont été listés, des actions qui en découlent sont calées dans le temps, un comité de pilotage annuel (CDC+Région) valide l'ensemble avec une maquette de financements préalable. Mais ce dispositif est ouvert, si d'autres veulent nous rejoindre (en partageant les objectifs, les missions, les financements) ils peuvent.

En Landes Chalosse, s'accorder sur quelques actions est dans la configuration actuelle selon *P.Beaumont* est très compliqué. Il rappelle que dans Landes Intérieures, la chargée de mission Camille Debusscher travaille exclusivement à l'animation du dispositif, lui-même préalablement cadré par la Région et les collectivités. En Landes Chalosse c'est Virginie Masson qui essaye d'animer le tout, tout en assumant la direction de son propre OT, sans légitimité vis-à-vis des deux autres, au sein d'une gouvernance confuse et peu volontaire et tout en participant au dispositif Landes Intérieures.

A.Passicos demande si précisément aujourd'hui on connaît la position de Terres de Chalosse et d'Amou ?

M.Pruet s'en moque, il veut juste arrêter l'organisation actuelle peu efficace. Avant de défendre une position, il voulait entendre aujourd'hui l'avis du CE.

P.Dutoya pense tout de même que Landes Intérieures doit avoir un périmètre défini avec une limite. Si c'est pour regrouper l'ensemble du département sauf le littoral, ça ne fonctionnera pas non plus.

Pour *A.Tauzin* c'est simple : dans les Landes il y a 3 entités : la plage, la forêt et nous (de Dax à Aire). Notre intérêt est peut être aussi de travailler avec la seconde entité, la forêt. Nous, comme l'entité « forêt » partageons des valeurs communes, celles qu'*A.Tauzin* appelle la « Gascogne landaise ».

Pour *J.Demen* nous avons besoin d'une identité forte bien de « chez nous ». Si on est à 2h de Bordeaux ou de Biarritz, leurs identités n'est pas la nôtre et ça ne nous sert pas. Il faut que l'on ait notre propre image, c'est ainsi que l'on fera se déplacer des touristes. Rien ne nous empêche en revanche, une fois chez nous d'indiquer aux touristes le Pays Basque ou Bordeaux. Notre difficulté ici est de mettre en avant notre identité et de trouver un groupe d'OT qui veut travailler ensemble. *X.Lespinasse* n'est pas d'accord avec ce constat. Il prend pour exemple une demande mail qui vient de lui parvenir pendant la réunion : des touristes potentiels qui souhaitent savoir à combien de kms se trouvent la plage. *J.Demen* pense que les 80 km qui nous séparent de la plage seront pour beaucoup une contrainte. *M.Berginiat* pense que les demandes spécifiques de *X.Lespinasse*, bien que très intéressantes, ne représentent peut être pas la grande majorité des demandes de ce territoire. *C.Boisseau* prend l'exemple de 2 couples avec enfants qui ont séjourné l'été dernier à Montaut et qui, 1 jour sur 2, se rendaient à la plage.

A.Tauzin complète : le Pays du foie gras, c'est ici ! Il trouve la thématique gourmande très intéressante. Mais pour *X.Lespinasse*, ses touristes ne viennent pas pour ça, d'autant plus que « nous ne sommes pas le seul territoire où l'on mange bien ».

V.Masson reformule pour tenter d'arriver à une conclusion dans le débat. Comme demandé par *A.Tauzin*, *C.Boisseau*, *F.Chevalier*, la volonté de Terres de Chalosse et d'Amou (et non l'intérêt) doit être questionnée. Si la réponse est positive d'ici la fin du mois de janvier, nous orientons-nous vers une fusion Landes Chalosse ? Pour *A.Tauzin*, ce n'est pas la priorité, on vient déjà de fusionner il y a quelques mois, et nous sommes engagés dans un dispositif à potentiel avec Le Marsan. *F.Chevalier* est d'accord.

M.Pruet a entendu ce qui a été dit. En revanche, l'organisation actuelle Landes Chalosse ne peut pas continuer à durer de la sorte. On peut s'accorder quelques mois pour voir comment on traduit une nouvelle organisation Landes

Chalosse, mais tel qu'est le dispositif actuel ce n'est plus tenable. Si on est d'accord pour fusionner au sein de Landes Chalosse, *M.Pruet* veut une échéance.

P.Beaumont pense qu'arriver ainsi (c'est-à-dire à 3 OT distincts au sein de Landes Chalosse) sans structuration préalable entre nous, dans le dispositif régional sera tout simplement ingérable. Il faut que l'on soit structuré au sein de Landes Chalosse pour faire venir Montfort et Amou dans le dispositif Landes Intérieures. *M.Pruet* est d'accord avec *P.Beaumont*. On peut créer des synergies, mais pas à 15 donc il faut que ce soit Landes Chalosse qui intègre Landes Intérieures d'un seul tenant et non 3 entités distinctes.

Pour conclure, *P.Dutoya* demande à ce que Terres de Chalosse et Amou montrent leur volonté de travailler avec nous. Quand nous aurons un positionnement clair, d'ici fin janvier-max février, nous reviendrons devant le CE.

Fin de la réunion 21h30

Le prochain CE est fixé à la Mairie de Saint-Sever le 12 mars 2018 ; 17h Visite de la Maison Darqué